

# Des morts qui dérangent : espaces clandestins de la disparition et nécropouvoir au Mexique

**Sabrina MELENOTTE**

*Sabrina Melenotte est chargée de recherche à l'Institut de recherche pour le développement (IRD), membre de l'Unité de recherche Migrations et Sociétés (URMIS, UMR IRD 205). Elle conduit des enquêtes ethnographiques sur les disparus et le gouvernement des morts au Mexique qui alimentent sa réflexion d'anthropologie politique sur l'État et la violence dans les mondes contemporains.*

**E**n quinze ans, la lutte officielle contre le narcotrafic au Mexique aboutit à un solde macabre : près de 300 000 morts dont 10 féminicides par jour et 87 386 disparus <sup>1</sup>, sans compter les dizaines de milliers de migrants en transit dans le pays dont on ne connaît pas la localisation, et 3 631 fosses clandestines identifiées par les autorités entre 2006 et 2019 contenant plus de 5 000 corps <sup>2</sup>. Ces chiffres morbides ont fait dire au Secrétaire d'État en matière de droits humains (*Subsecretario de Derechos Humanos*), Alejandro Encinas, et à la titulaire de la nouvelle Commission nationale de recherche de disparus (*Comisión Nacional de Búsqueda*, CNB) créée en 2018, Karla Quintana, que leur priorité est de « sortir de l'urgence médico-légale <sup>3</sup> » actuelle. Par

- 
1. Deux remarques importantes : ces chiffres sur les disparus ne tiennent compte que des plaintes formelles déposées auprès des autorités compétentes, les chiffres réels étant largement supérieurs ; la récente Commission nationale de recherche (*Comisión Nacional de Búsqueda de Personas*, CNB) actualise régulièrement ces chiffres, la dernière mise à jour datant du 20 avril 2021, par le biais du Registre national de personnes disparues et non-localisées (*Registro Nacional de Personas Desaparecidas y No Localizadas*, RNPDNO). Ces chiffres n'intègrent pas les victimes de la pandémie qui s'élevaient en mai 2021 à plus de 332 000 morts. À cela s'ajoutent des problèmes d'homologation de l'information régionale et d'uniformisation des données à l'échelle nationale.
  2. *Comisión Nacional de Búsqueda de Personas, Informe sobre fosas clandestinas y registro nacional de personas desaparecidas o no localizadas*, Mexico, janvier 2020.
  3. Communiqué de presse du Ministère de l'Intérieur (*Secretaría de Gobernación*), 13 juin 2019, disponible en ligne : <https://www.gob.mx/segob/prensa/llama-alejandro-encinas-a-hacer-el-mayor-esfuerzo-institucional-para-salir-de-la-emergencia-forense-204434> (consulté le 21 novembre 2019).

« urgence médico-légale », les autorités avouent être confrontées à un double problème institutionnel : le stockage de cadavres qui « débordent » littéralement des espaces traditionnels de la mort (morgues, cimetières, panthéons, fosses communes), et l'absence d'identification de 26 000 corps (38 891 corps selon d'autres sources <sup>4</sup>) en attente dans les institutions concernées, visiblement débordées par la situation. En parallèle, l'apparition de cadavres à des endroits inattendus, dans des états difficilement acceptables pour les familles, interroge la signification des nouveaux espaces clandestins de la disparition, tels que les fosses clandestines, les décharges publiques, les camions frigorifiques, les bords de routes, etc., au point qu'il est désormais commun de lire et d'entendre au Mexique que le pays est « une immense fosse clandestine ». Comment l'image de la fosse clandestine en vient-elle à symboliser aujourd'hui le territoire national au Mexique ? Que fait une société quand (ré)apparaissent chaque jour des cadavres qui dérangent à des endroits qui dérangent tout autant ?

Si, pour de très nombreux Mexicains, l'ensemble du pays est une énorme « fosse » et que la mort envahit les paysages géographiques et imaginaires de la population, cela signifie que la place des cadavres n'est plus la bonne, que l'espace du deuil se reconfigure sous l'effet des violences massives, voire même qu'il est profané et que ses frontières sont brouillées. J'aimerais donc réfléchir ici à la place des « morts qui dérangent » et à la manière dont les cadavres victimes de mort violente sont des sujets négligés, embarrassants, occultés ou carrément désintégrés, qui deviennent par la suite des sujets « gouvernés », devant attester de ces violences.

En Europe, le « spectacle des morts » s'est progressivement modifié sous l'influence du christianisme, le cadavre passant de l'état de souillure à celui de possible objet du sacré, l'incinération devenant interdite, le cimetière chrétien autour de l'église remplaçant alors les nécropoles antiques <sup>5</sup>. Dans le Mexique contemporain, au contraire, les premières années de la lutte contre le narcotraffic ont accéléré un « spectacle des morts » dans un contexte de violences extrêmes et massives par des corps suppliciés, dont la mise en scène a profondément modifié la relation « intime » des Mexicains à la Mort et aux morts, dépassant le caractère patrimonial du culte des morts et l'imagerie populaire de la Mort <sup>6</sup>. On pourrait même supposer le mouvement inverse à l'Europe,

---

4. Tzuc E., Turati M., « Un país rebasado por sus muertos », *Quinto Elemento Lab*, 22/09/2020, disponible en ligne : <https://quintoelab.org/crisisforense/un-pais-rebasado-por-sus-muertos/> (consulté le 3 octobre 2020).

5. En France, cet objet est devenu « encombrant » dès le XVII<sup>e</sup> siècle. Avec l'avènement des cimetières au XIX<sup>e</sup> siècle, l'« archipel des morts » devient un nouveau problème urbain qu'il faut placer en périphérie de la cité. Cf. Ariès P., *Essais sur l'histoire de la mort en Occident du Moyen-Âge à nos jours*, Paris, Seuil, 1977, pp. 31-33 ; Urbain J.-D., *L'Archipel des morts. Le sentiment de la mort et les dérives de la mémoire dans les cimetières d'Occident*, Paris, Plon, 1989 ; Tartakowsky D., *Nous irons chanter sur vos tombes. Le Père-Lachaise, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Auber, 1999.

qui fait passer les cadavres de l'état de sacralité à l'état de souillure, interrogeant la signification de ces profanations et le traitement *post-mortem* des corps retrouvés.

Cet article s'inscrit dans une réflexion plus générale d'anthropologie politique qui explore comment les disparitions et morts en masse redessinent les frontières de la mort, du corps et du politique au Mexique, dans un rapport étroit entre des « paysages médico-légaux <sup>7</sup> », des activités marchandes légales et illégales, et de nouvelles quêtes de justice. Je montrerai donc que des lieux clandestins de la disparition apparaissent comme la double manifestation d'un nécropouvoir au carrefour de réseaux criminels globalisés et de l'État, et d'une société civile prenant en charge le « destin des corps morts <sup>8</sup> » face à un État débordé, quand il n'est pas lui-même responsable des disparitions. Ainsi, le « gouvernement des morts » au Mexique n'est pas uniquement un rapport entre mort, pouvoir et politiques publiques, comme l'affirme Finn Stepputat <sup>9</sup>, mais implique une réelle « performance de la souveraineté » qui intègre une société civile et une expertise légiste singulièrement actives dans le pays et qui transforment les « morts qui dérangent » en de véritables sujets politiques.

L'article partira d'une analyse spatiale pour penser les effets des violences politiques et criminelles afin d'explorer le statut des « restes » humains retrouvés dans ce que Pamela Colombo nomme des « espaces de la disparition » qui sont à la fois « dépositaires de la violence » passée et définissent des « pratiques déterminées dans le présent <sup>10</sup> ». Mon analyse s'appuiera sur quatre espaces clandestins de la disparition, institutionnels et non-institutionnels, que je déclinerai et analyserai à partir d'enquêtes ethnographiques menées dans le Guerrero et le Veracruz : une décharge, une fosse clandestine, une morgue, un camp d'extermination appelé « cuisine ». Puis j'interrogerai la clandestinité des espaces de disparitions contemporaines et les sujets *post-mortem* produits par un gouvernement de morts « qui dérangent ».

### La « vérité historique » sur les 43 étudiants d'Ayotzinapa ou la fabrication de « corps-déchets » et d'« os de la vérité »

Un tournant majeur a lieu dans le Mexique contemporain, lorsque le 26 septembre 2014, 43 étudiants de l'école rurale Raúl Isidro Burgos d'Ayotzinapa, une localité située dans l'État du Guerrero, disparaissent dans

6. Lomnitz C., *Idea de la muerte en México*, Mexico, FCE, 2006.

7. Cyr R. E., "The 'Forensic Landscapes' of Srebrenica", *Культура/Culture*, n°5, 2014, pp. 81-92.

8. Anstett É., Dreyfus J.-M. (eds.), *Human remains and identification. Mass violence, genocide, and the 'forensic turn'*, Manchester, Manchester University Press, 2015.

9. Stepputat F., *Governing the dead: Sovereignty and the politics of dead bodies*, Manchester, Manchester University Press, 2016, 256 p.

10. Colombo P., *Espacios de desaparición. Vivir e imaginar los lugares de la violencia estatal (Tucumán, 1975-1983)*, Buenos Aires, Argentina, Miño y Dávila, 2017, p. 20.

des conditions obscures. D'importantes mobilisations dans l'ensemble du pays et à l'international se sont déclenchées et ont fait de l'affaire qui s'ensuit l'un des cas les plus emblématiques de la disparition dite forcée, c'est-à-dire impliquant des agents de l'État. On sait aujourd'hui que des policiers municipaux, fédéraux et l'armée sont directement impliqués dans l'attaque de cette nuit-là. Pourtant, quelques mois après les faits, le 28 janvier 2015, une version officielle est avancée par le Parquet fédéral (*Procuraduría General de la República*, PGR) suite à une enquête réalisée par Tomás Zerón, chef de l'Agence d'investigation criminelle (AIC). Érigées en « vérité historique » par l'ancien procureur fédéral, Jesús Murillo Karam, les conclusions de l'enquête sont les suivantes : le maire d'Iguala, José Luis Abarca Velázquez, et son épouse, María de los Ángeles Pineda Villa, étaient, avec Sidronio Casarrubias Salgado, les principaux dirigeants de l'organisation criminelle « Guerriers Unis » (*Guerreros Unidos*) ; ils auraient ordonné à la Police municipale d'arrêter les jeunes identifiés comme des membres du cartel ennemi « Les Rouges » (*Los Rojos*) et de les remettre aux sicaires locaux pour les tuer ; leurs corps auraient été incinérés dans la décharge municipale de Cocula, et leurs cendres jetées dans la rivière adjacente, le Río San Juan. Pour preuves, le Parquet a avancé des confessions de narcotrafiquants et des sacs plastique retrouvés par la Marine contenant plusieurs restes calcinés, dont un fragment d'os qui permet d'identifier l'un des étudiants, Alexander Mora Venancio. À rebours de cette thèse, le Groupe interdisciplinaire d'experts indépendants (GIEI), mandaté par la Commission interaméricaine des droits humains (CIDH), puis l'équipe argentine d'anthropologie médico-légale (EAAF), ont démontré dans deux rapports exhaustifs qu'il n'existait pas de preuves scientifiques pour affirmer que les étudiants auraient été incinérés puis jetés dans la décharge. Néanmoins, aucune équipe n'a jamais obtenu l'autorisation du gouvernement d'interroger la Marine, malgré les lourds soupçons qui pèsent sur la fabrication de preuves par le Parquet.

L'affaire Ayotzinapa illustre le double processus qui opère autour de corps qui dérangent : d'abord, la criminalisation d'étudiants considérés comme jeunes, rebelles et subversifs dans une zone marginale. L'attaque coordonnée la nuit du 26 septembre 2014 interroge la dévaluation de la vie, mais aussi de la mort, dans la société mexicaine quand elle concerne des jeunes hommes pauvres, essentiellement indiens d'origine nahua (*Na Savi*) et tlapanèque (*Tlapanec*)<sup>11</sup>. Ensuite, la « vérité historique », aujourd'hui largement contestée, s'appuie sur la mise en scène de leurs supposés restes par le Parquet pour établir les lieux de leur disparition : d'abord des cendres jetées dans une décharge, retrouvées dans des sacs plastique, d'où est extrait un seul fragment d'os identifiable, jouant ensuite le rôle d'« os de la vérité » puisque, par extension, il induit que tous les étudiants auraient été incinérés dans la décharge de

---

11. Mora M., "Ayotzinapa and the Criminalization of Racialized Poverty in La Montaña, Guerrero", *PoLAR*, vol. 40, n°1, 2017, pp. 67-85.

Cocula. Or, en novembre 2019, 16 autres fragments d'os sont récupérés à huit cents mètres de la décharge, dans un ravin appelé « La boucherie » (*La Carnicería*), puis envoyés au laboratoire de l'Université d'Innsbruck en Autriche. Quelques mois plus tard, les résultats génétiques confirment que l'un d'eux appartenait à un autre étudiant disparu en 2014, Christian Alfonso Rodríguez Telumbre.

Cette théâtralisation officielle autour de restes humains émane de la volonté du Parquet d'incriminer une organisation criminelle de la disparition des étudiants (les polices municipales auraient simplement remis les étudiants au cartel) et de se déresponsabiliser de morts qui dérangent. Selon les contre-expertises, le récit de la « vérité historique » a été fabriqué par le Parquet pour clore l'enquête et étouffer les pistes pouvant impliquer d'autres agents de l'État. Il a surtout fabriqué un espace clandestin idoine de la disparition, la décharge, pour dévier l'attention et imputer aux narcotrafiquants l'assimilation des étudiants aux détritrus. En créant de toute pièce le récit de ces corps-déchets, puis en ne dévoilant que des fragments d'os enfermés dans des sacs plastique, le Parquet a tenté de construire un récit cohérent dans l'espoir à peine voilé que les corps, et ce qu'ils cachent sur la vérité des faits, ne soient plus regardés<sup>12</sup>. Je jette donc j'oublie.

Baptiste Monsaingeon<sup>13</sup> a montré à quel point la « bonne poubelle » constitue un dispositif sociotechnique visant à faire disparaître le déchet « pour de bon ». Il établit une analogie entre le déchet et le déni qui résonne singulièrement au Mexique, où l'impunité et l'oubli concernent des dizaines de milliers de disparus et de morts. Le discours officiel de la « vérité historique » établie sous le mandat d'Enrique Peña Nieto a tenté de faire d'une décharge la « dernière demeure » des 43 étudiants que l'on aurait jetés ici et abandonnés matériellement, symboliquement et juridiquement. B. Monsaingeon souligne combien le motif du déni caractérise le rapport d'une société à ses « restes », progressivement institutionnalisés sur le principe de l'abandon d'un danger, d'une menace, d'une souillure, dirait Mary Douglas<sup>14</sup>, qu'il faut éliminer. Lorsque l'ancien gouvernement présente les 43 étudiants comme des cendres dans une décharge, puis les condense dans un seul « os de la vérité » supposément retrouvé dans une rivière, il se débarrasse d'une situation embarrassante par une analogie des restes humains avec le déchet. Ainsi, le déni du Parquet est double : il porte à la fois sur sa responsabilité dans les faits, et sur la condition sociale et l'identité politique et ethnique

12. Guillard V., « Comment rater ses deuxièmes vies et devenir un déchet. À propos des objets et des hommes », in Anstett É., Ortard N. (dir.), *Recyclage et récupération dans les sociétés contemporaines*, Paris, Petra, 2015, pp. 73-88.

13. Monsaingeon B., « De la présence aux restes. Les ombres fantomatiques d'un monde d'objets », *Socio-anthropologie*, vol. 34, 2016, pp. 67-79.

14. Douglas M., *De la souillure : Essais sur les notions de pollution et de tabou*, Paris, La Découverte, 2005.

de jeunes indésirables et dont il veut se débarrasser au plus vite. De la sorte, il avoue aussi son désarroi et son inquiétude d'être pollué par des figures du désordre, associées à la menace et au danger dont il veut se protéger en les déshumanisant grâce au motif détritique de la décharge. Dans le même temps, en inscrivant leur destin dans la décharge, le Parquet produit une clandestinité discursive qui approfondit l'impunité et l'oubli par la création de l'espace du « bon déchet » par excellence.

### Les fosses clandestines du Guerrero

La fosse clandestine est un autre espace du déchet, devenue la métaphore nationale de la violence et de l'impunité, à la fois pour son caractère illégal, mais aussi parce qu'elle devient la signature du nécropouvoir contemporain au Mexique, lié aux activités illégales nombreuses (drogue, traite d'armes, de personnes, d'organes, etc.), où les corps deviennent des objets encombrants dont il faut se débarrasser pour camoufler le crime en l'ensevelissant.

Depuis le scandale des 43 étudiants d'Ayotzinapa, et face à l'inaction du gouvernement mexicain, les familles de disparus partent sur les traces de leur être cher, pour retrouver des fosses clandestines qui ont poussé le gouvernement à enregistrer plus de 3 631 fosses clandestines dans tout le pays, le Veracruz en tête <sup>15</sup>. Pour ne citer qu'un exemple à partir de mes recherches dans le Guerrero, je décrirai une recherche de fosse clandestine réalisée avec Mario Vergara, l'un des chercheurs de fosses les plus professionnels, le Jour de la Fête des Morts au Mexique le 1<sup>er</sup> novembre 2018.

Mario m'emmène non loin de sa maison pour me montrer une fosse clandestine qu'il a repérée quelques jours plus tôt. En fin d'après-midi, nous marchons au milieu de broussailles touffues, écartons les branches, sautons un barbelé délimitant un terrain privé, retournons sur nos pas à plusieurs reprises car nous nous perdons. Au milieu d'une végétation abondante, Mario reconnaît un tas de pierres qu'il a laissées à l'endroit d'une fosse clandestine devenue dans sa bouche une « tombe » suite à son passage et au nouveau rituel funéraire qu'il s'est permis de faire pour offrir une sépulture au mort. Pour me montrer la fosse, Mario va procéder à une drôle d'exhumation artisanale pour me montrer son « trésor » : il pousse délicatement les grosses pierres entassées sur quelques centimètres de profondeur, forme un tas sur le côté, creuse ensuite avec ses mains et découvre d'abord une chaussette de laquelle il sort des os de pied qu'il va ensuite recomposer sur un rocher posé devant moi pour me montrer qu'il s'agit de restes humains. Puis il creuse un peu plus et arrive

---

15. Rapport de la Commission nationale de recherche, mai 2019. Information collectée auprès des Bureaux régionaux des États (*fiscalías*) entre le 1<sup>er</sup> décembre 2018 et le 14 mai 2019.

sur un crâne qu'il déterre partiellement pour que je voie l'impact d'une balle à l'arrière du crâne. Il me montre un peu plus bas une corde qui a servi à attacher le cadavre avant son exécution. Puis Mario se lance dans une interprétation relevant de son acuité d'expert forgée au fil des ans, en me reconstituant la scène du crime avec des gestes mimés sur le lieu et le positionnement du défunt avant qu'il ne tombe dans ce trou béant et qu'il soit enseveli par la terre. Suite à ses explications, les larmes montent aux yeux de Mario qui pensait, comme à chaque fois, retrouver son frère. Il finira par remettre la chaussette délicatement à côté du crâne et à recouvrir les ossements en chantant une oraison improvisée et pleurée, tel un chant de lamentation destiné à consoler ce mort malmené et en errance dans un espace inapproprié et esseulé. En le pleurant, Mario espère lui offrir une mort digne en le reliant au monde des vivants par ce rituel improvisé. Il réordonne à sa façon ce puzzle macabre. (Notes de terrain, 1<sup>er</sup> novembre 2018)

Lors de ces recherches et exhumations, il est à chaque fois saisissant de voir comment les proches de disparus, poussés par la douleur, surmontent l'abjection du cadavre <sup>16</sup>, ainsi que la peur de la contagion de la souillure. Comme souvent aussi, l'initiative de Mario de déterrer une fosse clandestine signifie la transgression des protocoles officiels d'exhumation. Quand les autorités judiciaires et les experts légistes accompagnent les chercheurs de fosses, ils peuvent refuser de travailler un site clandestin, voire même porter plainte contre les familles, comme ce fut le cas à Tetelcingo dans le Morelos <sup>17</sup>, si celui-ci a déjà fait l'objet d'une intervention par des collectifs de familles, prétextant la « pollution de la preuve » (*contaminación de la prueba*). Enfin, la méfiance généralisée envers les institutions est si forte que Mario attendra la 4<sup>e</sup> Brigade nationale de recherche de disparus quelques mois plus tard pour lever (*levantar*) le corps et l'exhumer sous les yeux de tous plutôt que de montrer immédiatement sa découverte aux autorités judiciaires locales et régionales. Cette exhumation « autogérée » qui s'achève par un rituel bricolé et improvisé par Mario incarne les situations fréquentes de nombreux collectifs qui partent sur les traces des disparus et cherchent des fosses clandestines en apprenant à « lire la terre » par l'apprentissage de savoirs expérimentaux, loin des manuels et des protocoles officiels <sup>18</sup>.

16. Sur l'abjection que suscite le cadavre, voir Bataille G., *L'Érotisme*, Paris, Éditions de Minuit, 1957 ; Kristeva J., *Pouvoirs de l'horreur. Essai sur l'abjection*, Paris, Le Seuil, 1980.

17. Melenotte S., « Un mundo fantasmal: paisajes de la muerte y huellas de la violencia en México », in Uribe M. V., Parrini R. (eds.), *La violencia y su sombra. Aproximaciones desde Colombia y México*, Colombia/México, Universidad del Rosario/UAM, 2021, pp. 267-303.

18. Melenotte S., « Sur les traces des disparus au Mexique », *Ethnologie française*, vol. 50, n°1, 2020, pp. 105-120.

Sur le plan juridique, il n'existe à ce jour pas de définition commune et claire de ce qu'est une fosse clandestine. Approuvée en novembre 2017, la « Loi générale en matière de disparition forcée de personnes, disparition commise par des particuliers <sup>19</sup> » reconnaît l'implication d'agents de l'État dans les cas de disparitions forcées, et non plus uniquement celles commise par des particuliers et le « crime organisé ». Elle offre un cadre normatif au traitement des restes humains et prévoit la systématisation d'informations fondamentales pour la recherche de personnes disparues <sup>20</sup>. De même, elle stipule l'élaboration d'un registre de fosses communes et clandestines, mais sans préciser davantage comment la définir et l'enregistrer, ni selon quels critères, ce qui provoque des décalages dans les manières de compter les morts et les sites d'inhumation illégaux <sup>21</sup>. La Commission nationale de défense des droits humains (CNDH) a défini la fosse clandestine comme « celle qui se réalise de manière secrète ou dissimulée pour aller contre la loi et son objectif est de cacher ce qu'on y dépose, en évitant entre autres choses que les autorités puissent sanctionner et investiguer les raisons de l'inhumation ; les personnes qui réalisent ce type de fosses savent que leur action est illégale <sup>22</sup> ». C'est donc bien le caractère de clandestinité qui domine, par le secret de l'enterrement et la dissimulation du corps. J'ajouterai que la métaphore géologique consacrée dans l'expression aujourd'hui commune « le pays est une immense fosse clandestine » désigne ainsi les couches d'histoires de violences invisibles et enfouies dans ces espaces clandestins devenus « iconiques » sous l'effet médiatique des recherches des familles. En ce sens, elles symbolisent en une seule image tous les événements historiques associés à la disparition, forcée ou non, au point de devenir archétypique <sup>23</sup> pour permettre son usage métonymique et désigner la nation mexicaine.

19. Voir le site officiel du gouvernement : [www.diputados.gob.mx/LeyesBiblio/pdf/LGMDFP\\_171117.pdf](http://www.diputados.gob.mx/LeyesBiblio/pdf/LGMDFP_171117.pdf)

20. Voir la synthèse proposée sur le site du Centro de Derechos Humanos Miguel Agustín Pro Juárez A.C., « 10 preguntas clave sobre la Ley en materia de Desaparición Forzada », 2018, disponible en ligne : <https://centroprodh.org.mx/2018/12/18/10-preguntas-clave-sobre-la-ley-en-materia-de-desaparicion-forzada/> (consulté le 25 décembre 2018).

21. Ce manque de définition formelle et de standard à propos de ce qu'est aujourd'hui une « fosse clandestine » au Mexique débouche sur un manque de classification et d'articulation entre les niveaux fédérés et fédéraux qui freine les recherches et les registres. Cf. Larusso F., « ¿Qué es una fosa clandestina? », *Animal Político*, 30 mars 2020, disponible en ligne : [https://www.animalpolitico.com/seguridad-180/que-es-una-fosa-clandestina/?fbclid=IwAR2bVoj1SaEu99UWAL2TFgeucSSNek6yZ4LFEMtRnOXL6UEsmD7wq\\_XDixQ](https://www.animalpolitico.com/seguridad-180/que-es-una-fosa-clandestina/?fbclid=IwAR2bVoj1SaEu99UWAL2TFgeucSSNek6yZ4LFEMtRnOXL6UEsmD7wq_XDixQ) (consulté le 6 avril 2020).

22. Comisión Nacional de Derechos Humanos, « Recomendación N°48/2016 », 2016, pp. 57-58, disponible en ligne : [https://www.cndh.org.mx/sites/all/doc/Recomendaciones/2016/Rec\\_2016\\_048.pdf](https://www.cndh.org.mx/sites/all/doc/Recomendaciones/2016/Rec_2016_048.pdf) (consulté le 18 juillet 2020) ; Larusso F., « Fosas clandestinas y Ley de Búsqueda de Desaparecidos en Guanajuato », *PopLab*, 5 mars 2020, disponible en ligne : <https://poplab.mx/article/FosasclandestinasyLeydeBusquedaddeDesaparecidosenGuanajuato> (consulté le 18 juillet 2020).

23. Lévy O., « Historiographie de nos réminiscences. Lorsque la mémoire des “camps” fait retour », *Histo.art. Par le fil de l'image. Cinéma, guerre, politique*, vol. 9, 2017, pp. 127-144 ; Melenotte S., « Un mundo fantasmal: paisajes de la muerte y huellas de la violencia en México », *op. cit.*



Les fosses clandestines recouvrent en réalité des situations très hétérogènes, elles ont des « anatomies » très différentes d'un groupe criminel à un autre, d'une période à une autre, mais elles constituent une profanation d'un autre type que le « bon déchet » : elles sont à la fois la signature d'un crime qu'on veut camoufler en jetant le corps loin des villes et de la société, et une sépulture, sans État, sans Église et sans familles. Elles sont d'un point de vue analytique l'inverse des fosses communes, mais aussi l'inverse des cimetières et des panthéons officiels : elles sont des sépultures sans rituels religieux ou politiques ; les corps, entiers ou démembrés, sont mis à même la terre, dans des espaces naturels, « sauvages » ou des terres abandonnées ou « réensauvagées ». En devenant les dernières demeures du mort, elles restent « malgré tout » des sépultures, certes clandestines, mais qui témoignent d'un geste emprunté à la tradition chrétienne de l'ensevelissement du corps mort. En ce sens, on pourrait parler de « sépultures clandestines » qui contiennent la profanation de l'acte criminel et se trouvent sur des terrains vierges ou abandonnés situés hors des villes, dans les montagnes, les déserts, la mer ou les cours d'eau. Elles ne visent pas, comme les décharges ou les « bonnes poubelles », à devenir des espaces de neutralisation de la souillure, des déchets que l'on range mais qui restent attachés à la société. Elles relèvent d'une gestion clandestine de restes humains que l'on veut éloigner des villes, hors des espaces domestiques ou des foyers, dans les montagnes, les déserts, les rivières, etc. Mais elles se distinguent des profanations extrêmes où les corps n'ont pas de sépulture et sont désintégréés, comme c'est le cas des étudiants d'Ayotzinapa ou dans le cas des « cuisines » du Veracruz.

### Les « cuisines » du Veracruz : des espoirs réduits en cendres

En février 2020, je m'engageai aux côtés de la 5<sup>e</sup> Brigade nationale de recherche de personnes disparues, composée cette année de soixante-douze collectifs et organisations civiles de familles de disparus provenant de vingt États du pays. Entre deux cents et trois cents personnes se sont rendu dans le nord du Veracruz pendant quinze jours, accueillies par le collectif local María Herrera, hébergées par le diocèse de Papantla sur un terrain privé (Casa de la Iglesia). Chaque jour, les familles de disparus se divisaient dans l'un des axes de recherches de disparus, principalement « sur le terrain » (*búsqueda en campo*) ou « en vie » (*búsqueda en vida*). Je décrirai brièvement ici la journée où nous nous sommes rendus dans un ancien *rancho* dans la municipalité de Tihuatlán situé entre les municipalités de Poza Rica et de Papantla, surnommé « La Gallera ».

Ce lieu, appelé tantôt « camp d'extermination », tantôt « cuisine », appartenait au cartel des Zetas, présent dans le nord et dans le Veracruz, composé d'anciens militaires connus pour leur *modus operandi* particulièrement cruel. Le qualificatif de « cuisine » (*cocina*) renvoie à leurs méthodes de mise à mort

comme des recettes de cuisine dont les ingrédients locaux étaient liés à la production pétrolière intense de la zone. Elles consistaient à jeter dans des barils de métal (*tambos*) de deux cents litres des corps déjà démembrés puis à les brûler avec de l'essence ou à les dissoudre avec de l'acide, rappelant à bien des égards les techniques « pionnières » du personnage du « Pozolero » de Tijuana, Basse Californie. La métaphore culinaire renvoie à cette figure devenue célèbre dans le nord du pays. Santiago Meza López, alias « El Pozolero », était responsable de traiter les corps pour le Cartel de Tijuana, au nord du Mexique. Il travailla d'abord pour Teodoro Garcia Simental, « El Teo », le lieutenant du cartel Arellano Felix, puis a été la main-d'œuvre du cartel du Sinaloa à Tijuana. Lors de son arrestation en 2009, il confesse avoir dissous plus de trois cents corps en huit ans de travail à Tijuana. Quand les autorités lui demandèrent d'identifier certains disparus à partir de leur photographie dans un album, il répondit être totalement incapable de reconnaître un seul visage.

Ma fonction spécifique au sein de l'organisation est de faire le travail du *pozole*, qui consiste à ce que les membres des différentes cellules de l'organisation m'amènent des cadavres à dissoudre dans une solution qui se prépare à base de soude caustique et d'eau [...] J'ai appris à faire du *pozole* avec une cuisse de bœuf que j'ai mise dans un seau où j'ai versé un liquide et elle s'est décomposée ; les corps qu'on me donnait à « pozoler » (*pozolear*), on me les amenait morts et je les mettais complets dans les barils et versais 40 à 50 kilos de poudre que j'achetais dans une quincaillerie à 35 pesos le kilo. (cité par Marcela Turati <sup>24</sup>)

L'analogie entre la déshumanisation des sujets qu'il dissolvait et la préparation de la soupe mexicaine faite de viande et de grains de maïs, connue comme le *pozole*, a permis à ce professionnel de la disparition de dissoudre les cadavres d'ennemis dans de la soude caustique tout en considérant son activité comme de la cuisine. Par une ironie macabre, la Gallera est une « cuisine » d'une autre ampleur et à un double égard : avant d'être un lieu de torture et d'extermination, un four énorme de trois mètres de haut sur six mètres de large servait à cuisiner le « zacahuil », un *tamal* de maïs géant très populaire dans la région.

Sous l'égide de la 5<sup>e</sup> Brigade nationale, les recherches de disparus sont préparées à l'avance par les collectifs locaux qui reçoivent des indices d'habitants anonymes. La Brigade est coordonnée par le Centre de défense des droits humains Miguel Pro et le diocèse. Chaque jour, pour les recherches dans la

---

24. Turati M., « Ensayo sobre el uso de ácido », *A dónde (l)levan (a) los desaparecidos*, 12 novembre 2018, disponible en ligne : <https://adondevanlosdesaparecidos.org/2018/11/12/ensayo-sobre-el-uso-de-acido/> (consulté le 25 janvier 2019).

nature, elle est accompagnée de la police fédérale et la police scientifique du procureur (*Fiscalía General de la República*) et de la Commission nationale de recherche (*Comisión Nacional de Búsqueda*) récemment mise en place et qui a fourni les pelles et les pioches aux familles. Voici un long extrait de mon carnet de terrain qui décrit le type de restes retrouvés lors des recherches :

Après quelques heures d'errance à chercher le terrain, et après avoir exploré un autre « camp de torture » et « d'extermination » rempli d'habits et de déchets, nous arrivons sur un lieu qui occupera notre attention tout au long de l'intervention de la Brigade. La route en terre mène vers un terrain de six hectares, éloigné et difficile d'accès en camion. On y trouve vite une maison abandonnée, entourée d'une végétation assez dense, au milieu du climat chaud, humide et fertile du Veracruz, les arbres hauts offrant de l'ombre. La maison n'a ni portes ni fenêtres, mais une terrasse couverte, et des murs nus et sales qui recèlent des secrets : en s'approchant, on trouve des noms, la trace d'une main en sang ou le symbole Z-35, en référence à Miguel Angel Treviño, un *Zeta* arrêté en 2013 qui avait la réputation de jeter les ennemis dans des barils d'huile et d'y mettre le feu.

Sur ce terrain, le cartel torturait, assassinait, brûlait et enterrait ses victimes. C'est un cimetière clandestin qui a connu plusieurs histoires d'ensevelissements et de déterrements. Quatre interventions ont été menées précédemment par les autorités, les experts et/ou uniquement les familles. Cependant, bien que le vaste terrain ait été plusieurs fois passé au peigne fin, les restes humains affleurent encore à la surface, parmi les herbes, les cendres, les détritiques et les habits sales qui jonchent le sol. L'atmosphère est lourde. L'an passé, le collectif local María Herrera avait amené un guérisseur traditionnel (*curandero*) pour « purifier » (*limpiar*) les lieux <sup>25</sup>.

Au début de la recherche, un groupe se dirige en file indienne vers le haut du terrain dans la végétation dense avant de redescendre pour avoir suivi une piste erronée. Un autre groupe reste autour de la maison. Bien vite, il trouve des petits ossements humains et la police scientifique balise la zone et se met au travail. Pendant ce temps, on entend un drone, amené par la police fédérale, survoler les lieux. Les chiens de deux policiers volontaires aident les chercheurs d'indices qui se concentrent sur des points précis. Autour du four géant, ils sont déconcertés par les nombreuses odeurs qu'ils repèrent à plusieurs endroits, ou qu'ils repèrent une première fois, mais pas la

25. Encontexto.com.mx et *La Jornada Veracruz*, « El campo de exterminio Zeta La Gallera », 2020, documentaire disponible en ligne : <https://www.youtube.com/watch?v=yh0d2ZbhqWU&fbclid=IwAR0F1MQp3hPuHtf4Y54s4tiJYgVbGACV6M9SQ7SbZewscJhmpaFFVN8aes8> (consulté le 16 avril 2020).

seconde, une fois la terre creusée. Plusieurs petites cellules improvisées se dispersent sur le terrain vaste. Je suis l'une d'elles avec un chien qui creuse et nous déterrons un premier bidon d'eau enterré à côté d'une couverture et d'une bâche. On découvrira ensuite qu'il y en a trois alignés, allant du four à la maison.

Face à l'ampleur de la situation, l'équipe de coordination décide de partir acheter en urgence cinq tamis pour aider ces chercheurs de trésors contemporains à identifier des indices dans les kilos de cendres. Je m'attelle avec quelques autres femmes à creuser autour du bidon près du four pour l'extraire. Il résiste car, comme les autres, il est au pied d'un arbre et les racines le retiennent. On trouve au passage des fragments d'os que l'on pense être d'origine humaine et que l'une des étudiantes en anthropologie physique examine, pour « exclure » (*descartar*) les os d'animaux de la sélection et envoyer le seul qui est confirmé à l'analyse. Ensuite, je passe devant un groupe qui s'affaire autour d'un puits : Mario Vergara, que je connais depuis mes premières expériences dans le Guerrero en 2016, est descendu en rappel pour remplir des seaux de terre. D'autres tamisent la terre hissée de ce trou. Je me retrouve finalement avec une autre équipe improvisée pour tamiser des cendres enfouies au bas de la maison, peut-être emportées par les pluies. J'aide d'abord une « chercheuse de fosses » originaire du Querétaro, Yadira, à finir un premier tri d'ossements d'animaux, très nombreux et coupés à la lame pour la cuisine des *tamales*. Malgré les passages judiciaires et scientifiques antérieurs, ils traînent au sol, ajoutant de la confusion à la lecture de la terre. Yadira propose donc de les mettre en sachet pour les « exclure » (*descartar*) des prochaines recherches, à l'aide d'un sachet trouvé sur place et d'un bout de papier qui précise que ces os d'animaux ont été écartés par la Brigade. Puis l'un des pères de famille a trouvé un trou où les cendres avaient été ensevelies. Après l'avoir creusé, on tamise à plusieurs les cendres pour ne retrouver que des bouts d'os minuscules, pour la plupart calcinés, illisibles pour l'identification, par la génétique ou à l'œil nu, par les experts.

Tout au long de la journée, les familles se sont posé des tas de questions et ont élaboré des tas d'analyses sur ce qui avait bien pu se passer. Après cette journée éprouvante, de nombreuses mères se réunissent en cercle devant le four et prient. Sur les nerfs, l'une d'elles crie soudainement et fond en larmes, l'émotion est générale. [...] Après quinze jours, douze possibles « cuisines » ont été trouvées par la 5<sup>e</sup> Brigade. La Gallera aura fait usage d'un four géant pour brûler les corps jusqu'à leur désintégration totale. (Notes de terrain, Veracruz, février 2021)

Un premier point remarquable de cette métaphore culinaire réside dans le fait que de nouvelles techniques sont adoptées, autres que les décapitations et les démembrements des corps, allant jusqu'à leur dissolution dans l'acide ou leur calcination, pour ne laisser que des cendres. Ces techniques par combustion ou dissolution révèlent que le travail ne consiste plus uniquement à tuer, mais aussi à anéantir littéralement l'autre, en effaçant toute trace tangible du crime, en réduisant l'autre en cendres, une fois mort. Cette absence de traces pose un réel défi au travail judiciaire et médico-légal postérieur, rendant impossible l'identification. Un second point notable réside dans l'emprunt au registre de l'holocauste, le « camp d'extermination », qui se mêle ici à la métaphore culinaire spécifiquement mexicaine, la « cuisine », qui se double d'une filiation entre l'incinération des corps dans le four de la Gallera et la dissolution des corps dans l'acide par le Pozolero. Ces associations renseignent sur la spécificité de cet espace clandestin de la disparition. La Gallera est un exemple typique d'un espace domestique devenu clandestin : d'abord privé, puis abandonné, réapproprié par les cartels et enfin réensauvagé avec le temps. S'y « cuisinent » des restes humains transformés jusqu'à leur totale désintégration, afin d'empêcher l'enquête et l'identification car, comme dit l'adage des autorités judiciaires : « pas de corps, pas de délit » (*sin cuerpo, no hay delito*). Le cinquième tamisage de ce lieu aura permis à la Brigade de retrouver quelques fragments d'os au milieu de kilos de cendres indéchiffrables et de centaines d'autres os d'animaux, de bœufs et d'oiseaux essentiellement. L'omniprésence d'ossements d'animaux n'est pas anodine. Ce mélange entre la terre, des os d'animaux et des restes humains ajoute de la confusion sur la possible lecture des restes humains des crimes passés.

### La morgue de Veracruz : quand l'institution fait disparaître les corps

La crise politique et funéraire génère la réforme d'un droit spécifique et la mise en œuvre d'un dispositif institutionnel autour de la disparition et de la mort particulièrement ambitieux. Pour asseoir sa rhétorique de rupture avec les gouvernements précédents, Andrés Manuel López Obrador a présenté des excuses publiques pour l'inaction passée. Au troisième jour de sa présidence, il a promulgué un décret présidentiel pour la Commission pour la Vérité et l'Accès à la Justice pour le cas des 43 étudiants d'Ayotzinapa et rencontré leurs parents. Il a également assuré qu'il n'y aurait pas de « plafond financier » pour les efforts destinés à identifier les dizaines de milliers de personnes disparues retrouvées sans vie et pouvoir ainsi rendre aux familles les restes des victimes. Même si ces annonces sont rapidement entrées en contradiction avec les politiques d'austérité entamées par son gouvernement, le ton a sensiblement changé et s'est accompagné de la création de nouvelles institutions en matière de recherche de personnes disparues et d'identification des corps retrouvés : la Commission nationale de recherche de disparus (CNB) s'est créée l'an dernier et se décline lentement au niveau régional dans vingt-neuf

États du pays. Elle forme actuellement du personnel qui sera opérationnel dans quelques mois. Un projet en cours d'examen prévoit la création de dix instituts médico-légaux dans le pays afin d'identifier les milliers de cadavres anonymes. Début 2020, un mécanisme extraordinaire d'identification médico-légale (MEIF) s'est constitué pour avancer plus rapidement vers la mise en œuvre de ce processus d'identification. Malgré ces efforts institutionnels ambitieux et indéniables, la Loi en matière de disparition forcée peine encore à être mise en application et le gouvernement mexicain n'a toujours pas de méthodologie d'investigation harmonisée à l'échelle nationale pour affronter sérieusement la situation. Le personnel manque dans les institutions déjà existantes et celui des nouvelles institutions est en cours de formation.

Je présente ici une synthèse d'une autre expérience avec la 5<sup>e</sup> Brigade nationale déjà mentionnée auprès des fonctionnaires de la morgue de Veracruz <sup>26</sup>. Deux réunions ont été organisées avec le personnel du Département d'identification humaine de la morgue (*Servicio Médico Forense*, Semefo) affilié au Bureau régional du procureur dans la zone nord (*Fiscalía regional Zona Norte*), en siège à Tuxtán, dans le Veracruz. La première réunion devait initialement se faire dans les installations de la morgue, mais suite à une série d'inconvénients et des heures de retard, elle a eu lieu dans un Bataillon d'infanterie appartenant à l'Armée, puis dans une école secondaire technique. La seconde réunion s'est faite sur le terrain du diocèse où était hébergée la Brigade. Organisée par Virginia Garay Cazares, une mère de disparu devenue responsable de l'axe « Recherche en vie » (*Búsqueda en vida*) au sein de la Brigade, la révision d'archives photographiques de cinq municipalités depuis 2014 devait servir aux familles de disparus à reconnaître des corps ou des signes particuliers pouvant aider à l'identification. Je pointe volontairement les irrégularités, inconsistances et erreurs dans l'information produite sur les corps au sein d'un espace bureaucratique dédié à la mort dont les pratiques génèrent des sujets clandestins.

D'abord, plus de huit cents photographies de corps non-identifiés ont été sélectionnées pour l'occasion par les fonctionnaires selon des critères arbitraires et non explicites. Elles ont défilé dans un Power Point sans analyse contextuelle et les dossiers ont rapidement laissé voir aux mères de disparus qu'ils étaient largement incomplets : plusieurs corps apparaissaient dans les photographies au sein d'un même dossier ; il manquait des cas qu'un avocat de la Brigade se rappelait pourtant avoir traités ; les numéros des dossiers et des cadavres manquaient, très souvent les noms des procureurs et experts passés aussi, et quand ils existaient, ils ne suivaient aucune séquence logique.

---

26. Les résultats présentés ici sont le fruit d'un travail collectif mené au sein de la Brigade par une équipe pluridisciplinaire dont j'ai fait partie, mais les analyses n'engagent que moi.

Puis les fiches étaient mal élaborées : les informations basiques sur les cadavres n'existaient pas (poids, taille, stature, registre dentaire, etc.). Les photographies étaient de mauvaise qualité (floues, obscures, photocopiées), tantôt prises au moment de la levée des corps, tantôt au moment de la nécropsie, et elles étaient mal prises (coupées au milieu d'un tatouage, prises seulement sur une partie du corps pas toujours reconnaissable, ni pris en entier, ou pris avec des habits ou des traces de sang). Elles ont également été manipulées entre les deux réunions et lors de la seconde rencontre, les trois cents premières ont été à nouveau projetées, ce qui a ralenti le processus.

Ensuite, la description des corps, notamment des signes particuliers comme les tatouages, ainsi que des habits, n'était pas réalisée, surtout dans les premières fiches, alors qu'elle est absolument essentielle pour corroborer l'identité d'un corps sans nom. Les mères, à l'affût de ces signes, étaient choquées de ne pouvoir s'appuyer sur des images correctes et sur des fonctionnaires qui découvraient vraisemblablement les dossiers autant qu'elles. Rapidement, les questions fusaient sur ces informations presque brutes. Les corrections se multipliaient (par exemple sur le statut du corps qui disait « ossement » alors qu'il s'agissait d'un « corps complet » ou « en putréfaction ») et la colère des mères augmentait au fur et à mesure que les fonctionnaires se trompaient dans l'observation des photos, ce qui les amenait à contester les remarques qui leur étaient faites. Par exemple au sujet de deux photographies de dentitions qui ne correspondaient en rien, les fonctionnaires ne cessaient d'affirmer qu'il s'agissait d'une seule et même dentition. Ou encore, face aux doutes des familles, les fonctionnaires reportaient constamment la responsabilité vers les fonctionnaires et experts antérieurs. (Notes de terrain, Veracruz, février 2020)

Cette expérience au sein de la morgue met d'abord en évidence que le protocole régional de levée, d'enregistrement et d'identification des cadavres ne suit pas le protocole national et ne permet pas d'assurer un traitement digne, un registre de données rigoureux, selon un système de classification et une base de données fiables. Ces fiches mal élaborées, incomplètes et non-systématisées donnent lieu à un registre incomplet des données concernant les cadavres non-identifiés dans cette région.

Puis, force est de constater que malgré les réformes et la tentative de « nationaliser » le gouvernement des morts, leur gestion incombe encore souvent aux institutions vernaculaires régionales. Le pouvoir étatique avance à deux vitesses et repose sur une bureaucratie régionale qui fonctionne selon des modalités opaques que le niveau fédéral peine à percer. Si l'État crée générale-

ment des lois, des institutions, des normes et des pratiques pour contrôler la transition de la vie à la mort, les pratiques des fonctionnaires expriment plutôt ici de la négligence, voire de l'indifférence, à l'égard de cadavres devenant indésirables au sein de l'institution pourtant en charge de leur traitement. Cette expérience au sein de la morgue établit un rapport de force direct entre les fonctionnaires et les familles, ces dernières analysant les photographies mieux encore que les premiers. Ces confrontations ne sont pas exclusives aux recherches de corps anonymes dans les morgues. Les familles de personnes disparues doivent souvent négocier dans les plis du rapport entre État et société les recherches de leurs proches avec d'autres formes d'autorité, notamment criminelles, comme quand elles remettent seules les rançons aux narco-trafiquants en cas d'extorsion, ou qu'elles partent en tête des recherches de fosses clandestines après avoir obtenu par elles-mêmes des informations anonymes, ou encore quand elles tiennent tête, dénoncent et surveillent le « mauvais travail » des fonctionnaires et des autorités judiciaires. Ces rencontres sont donc l'occasion pour les familles de défier « l'État » et lui exprimer l'indignation et le manque de confiance qui se sont installés et renforcés ces dernières années.

Enfin, cette « galerie d'horreurs », que les mères acceptent de regarder dans l'espoir d'y trouver un être cher, s'est projetée sans réflexion ni sensibilité de la part des fonctionnaires. L'exercice n'a rendu aucun résultat positif ces deux fois-là, ce qui soulève une interrogation sur la banalisation de l'horreur que ces fonctionnaires reproduisent inutilement. Si la Loi des victimes de 2011 appelle « revictimisation » toute action qui engendre une douleur supplémentaire pour les familles, celle-ci s'accompagne ici d'un processus pouvant être qualifié de « deuxième disparition » : après la première disparition d'une personne dont on retrouve le corps, on l'amène au sein de l'institution qui fait disparaître à son tour des identités par négligence. Reprenant le concept de « crimes de bureau » de l'anthropologue argentine María José Sarraberyrouse, Carolina Robledo Silvestre a observé un processus similaire dans le Morelos où une famille d'un jeune disparu est confrontée au labyrinthe bureaucratique de dispositifs sous-jacents à une inhumation irrégulière dans une fosse commune <sup>27</sup>.

La morgue de Veracruz – mais l'on pourrait aussi évoquer d'autres scandales liés au « mauvais travail » institutionnel, les fosses communes du Morelos ou les camions frigorifiques appartenant à la municipalité de Guadalajara –, est l'un des espaces de la mort institutionnels et clandestins à la fois. Il s'agit d'un espace bureaucratique de neutralisation de la mort qui crée paradoxalement de l'illégalité, du secret et de la dissimulation, aboutissant à

---

27. Robledo Silvestre C., « Crímenes de oficina. Producción masiva de cuerpos sin identificar en la burocracia mexicana », in Mendoza-Álvarez C., Reyna Esteves P., Robledo Silvestre C. (eds.), *De las fosas clandestinas a la tumba vacía*, Mexico, Universidad Iberoamericana, 2021.



une deuxième disparition des cadavres. Ces corps qui y sont traités comptent pour la plupart sur des registres, même incomplets ou manipulés. La force du registre réside dans le fait qu'il crée un document bureaucratique qui agit comme une « signature de l'État <sup>28</sup> » qui l'emporterait sur la signature du crime en faisant entrer le corps dans l'institution. Pourtant, cette signature de l'État est marquée du sceau de la clandestinité par l'irrégularité, l'opacité, l'arbitraire des pratiques des fonctionnaires qui produisent de la disparition d'informations sur les cadavres. Une autre clandestinité en découle, associée aux registres incomplets qui équivalent à un délit, celui de faire disparaître des corps au sein de l'institution par négligence, volontaire ou involontaire. On voit ici que le rôle du registre n'a donc pas tant vocation à apporter une « vérité » sur ce qui s'est passé, qu'à donner une caution administrative au corps pour signifier la présence de l'État, même illégale.

### Nouvelles disparitions, gouvernement des morts et nécropolitique au Mexique

Les quatre espaces clandestins de la disparition manifestent tous l'absence de sépulture « digne », condamnant *a priori* les corps retrouvés dans ces espaces liminaux à rester des « mauvais morts » qui rôdent au ban de la société, comme des figures de la menace et du danger que les exécuteurs veulent éviter, dissimuler, voire éliminer à tout prix. Toutefois, d'un point de vue analytique, quelques différences majeures subsistent entre les formes de clandestinité produites dans les quatre espaces et les statuts des restes humains décrits et analysés ici, pour trois principales raisons.

Premièrement, l'analyse articulée des espaces clandestins de la disparition permet de mieux comprendre les déclinaisons régionales du nécropouvoir souverain et des sujets ainsi produits. De nombreux auteurs travaillant sur le Mexique ont repris ces dernières années le concept de nécropolitique d'Achille Mbembé <sup>29</sup>, lui-même inspiré de celui de biopolitique de Michel Foucault, pour définir les violences contemporaines dans le pays. Ce concept a notamment servi à analyser les dispositifs de contrôle pour criminaliser les migrants centraméricains et les demandeurs d'asile à la frontière avec les États-Unis, mais moins à réfléchir à la nature polymorphe du pouvoir souverain au Mexique. Le « droit de glaive <sup>30</sup> » du pouvoir s'inscrit dans une économie criminelle globalisée qui lui ôte une partie de son droit souverain de mort. Aujourd'hui au Mexique, les réseaux macro-criminels relient les agents de l'État, les entrepreneurs et les criminels selon des arrangements régionaux propres à chaque entité fédérative de la République. Ces acteurs politiques et

28. Das V., "The Signature of the State", in Das V., Poole D. (eds.), *Anthropology in the Margins of the State*, USA, School of American Research Press, 2004, pp. 225-252.

29. Mbembé A., « Nécropolitique », *Raisons politiques*, n°21, 2006, pp. 29-60 ; *Politiques de l'initié*, Paris, La Découverte, 2016.

30. Foucault M., *Il faut défendre la société*, Paris, Gallimard/Seuil, 1997.

criminels collaborent, mais souvent aussi se disputent le contrôle du territoire (*la plaza*) et de la population. Ils dépassent les frontières politiques classiques et engendrent ce que d'aucuns appellent des « zones grises » d'intérêts qui croisent des activités légales (notamment par le contrôle des ressources naturelles et des productions agricoles) avec d'autres illégales (drogue, traite de personnes, traite d'organes, etc.). Ainsi, la production partagée de morts en masse s'inscrit dans une économie globale de la violence, entre violence d'État et violence criminelle.

Pour autant, avec la « vérité historique » produite dans l'affaire Ayotzinapa, l'assimilation du corps au déchet serait bien plutôt un exercice de qualification institutionnelle servant à l'État à camoufler le crime et littéralement se débarrasser de sa responsabilité en produisant de l'impunité. Dans la morgue du Veracruz, il rend invisible des corps dans un labyrinthe bureaucratique par une « deuxième disparition » produite dans les bureaux de la morgue. Ainsi, lorsque l'État participe de la nécropolitique et veut camoufler son crime, cela se manifeste de deux façons au sein de ses institutions judiciaires et funéraires, d'une part en rendant visibles des preuves, par l'élaboration de corps-déchets et des « os de la vérité », d'autre part en rendant invisible son mauvais travail, par la dissimulation d'informations et de corps.

Deuxièmement, « gouverner les morts » au Mexique est également un exercice partagé de la souveraineté qui ne se limite pas à l'État comme le propose F. Stepputat, mais qui inclut ici une société civile très active. En se renforçant ces dernières années, elle intègre aujourd'hui plusieurs communautés politiques et morales qui prennent en charge les morts en masse et participent du gouvernement des morts : familles, communautés religieuses progressistes (notamment catholiques), défenseurs des droits humains, solidaires internationaux, experts légistes indépendants, autorités judiciaires et experts légistes. Ces entités plus ou moins autonomes par rapport à l'État convergent aujourd'hui vers la recherche de disparus et la découverte de fosses clandestines ou communes, obligeant le pays à transformer rapidement son rapport à la mort, au corps et au politique.

Après des meurtres de masse, les collectifs de familles proches des victimes jouent souvent un rôle prépondérant dans le travail de commémoration pour « se souvenir » ou faire d'anciens lieux de torture des lieux de mémoire, notamment à travers des musées commémoratifs <sup>31</sup>. On sait aussi le rôle joué par les mères de personnes disparues dans les mobilisations pour les droits humains dans le Cône Sud latino-américain <sup>32</sup>. Au Mexique, les violences en cours transforment la nature des actions des familles de victimes qui agissent dans l'urgence mais aussi dans un contexte de terreur. J'ai montré ailleurs combien les recherches de fosses clandestines constituent de nouveaux rituels civils visant à rétablir du sens et du sacré dans un puzzle macabre <sup>33</sup>. Les familles de personnes disparues qui partent sur les traces de leur être cher s'or-

ganisent en collectifs locaux, en Brigade nationale ou en Caravane pour les disparus centraméricains. Aidés par l'Église catholique progressiste et les centres de droits humains d'obédiences jésuite ou dominicaine, les « chercheurs de fosses clandestines » viennent défier la souveraineté étatique dans le contrôle *post-mortem* des corps et des espaces de la mort. Même si l'État reste souvent le détenteur ultime et légitime pour définir et gouverner les morts au sein d'une juridiction par la législation et les procédures institutionnelles, les pratiques de recherche et de vigilance des institutions et de leurs fonctionnaires par les familles de victimes perturbent cette souveraineté étatique, parfois même au point de se substituer à elle dans sa fonction régulatrice de la mort et des morts, comme les ethnographies le montrent ici.

Enfin, analyser le gouvernement des morts qui dérangent implique de discuter la place des cadavres et des restes humains au sein du nécropouvoir mexicain. De nombreux auteurs ont proposé une lecture économique des violences contemporaines au Mexique, où le corps devient une marchandise exploitable à souhait sous l'effet déstructurant du capitalisme avancé, que d'aucuns ont même qualifié de « gore <sup>34</sup> ». D'autres ont réinterprété le concept de nécropolitique à l'aune de la production d'une main-d'œuvre pas chère issue des migrations mexicaines et centraméricaines <sup>35</sup>. Dans cette économie

31. Hite K., *Politics and the Art of Commemoration: Memorials to Struggle in Latin America and Spain*, New-York, Routledge, 2012 ; Jelin E., *State Repression and the Labors of Memory*, Minneapolis-Minnesota, University of Minnesota Press, 2003 ; Kaposov N., *Memory Laws, Memory Wars: the Politics of the Past in Europe and Russia*, Cambridge, Cambridge University Press, 2018 ; Robben A.C.G.M., "From Dirty War to Genocide: Argentina's Resistance to National Reconciliation", *Memory Studies*, vol. 5 n°3, 2012, pp. 305-15 ; sur le rôle de la société Memorial en Russie, voir Jemkova E., « La répression stalinienne à Moscou et les lieux d'inhumation de masse », in Anstett É., Jurgenson L. (dir.), *Le Goulag en héritage. Pour une anthropologie de la trace*, Paris, Petra, 2009, pp. 115-129 ; Anstett É., « Un musée pour une anamnèse. De l'usage des œuvres d'art dans une muséographie de la Terreur », in Anstett É., Jurgenson L. (dir.), *op.cit.*, pp. 143-156 ; Colombo P., Schindel E. (eds.), *Space and the Memories of Violence. Landscapes of Erasure, Disappearance and Exception*, Londres, Palgrave Macmillan, 2014.
32. Fisher J., *Mothers of the Disappeared*, Boston, London, South End Press/ZedBooks, 1989 ; Ruddick S., *On maternal thinking: towards a politics of peace*, Boston, Beacon Press, 1995 ; Bosco, F. J., "The Madres de Plaza de Mayo and Three Decades of Human Rights' Activism: Embeddedness, Emotions, and Social Movements", *Annals of the Association of American Geographers*, vol. 96, n°2, juin 2006, pp. 342-365 ; Lavaud, J-P., « Mères contre la dictature en Argentine et Bolivie », *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, n°21, 2005, disponible en ligne : <http://clio.revues.org/1450> (consulté le 15 mai 2021).
33. Melenotte, S., « Sur les traces des disparus au Mexique », *op. cit.*
34. Valencia S., *Capitalismo gore. Control económico, violencia y narcopoder*, Buenos Aires, Paidós, 2016.
35. Estévez A., *Guerras necropolíticas y biopolítica de asilo en América del norte*, Mexico, UNAM/CISAN/UACM, 2018 ; Estévez A., "Biopolitics and necropolitics: opposite or constitutive?", *Espiral*, vol. 25, n°73, décembre 2018 ; Salazar Araya S., "Violence and value in the migratory passage through Central America: The Cadereyta massacre (2012) and the struggle to have the bodies returned", *Violence: An International Journal*, vol. 1, n°2, 2020, pp. 221-241 ; Varela Huerta A., « "Buscando una vida vivible": la migración forzada de niños de Centroamérica como práctica de fuga de la "muerte en vida" », *El Cotidiano*, novembre-décembre 2015, n°194, pp. 19-29 ; Estévez A. (dir.), *La mediación en el régimen de subjetividad bi/necropolítica: de la minería de datos al consumo comercial de lo violento*, Mexico, UNAM-IIIJ, 2019.

marchande, une fois utilisés, traités, exploités, les corps dérangent, ils deviennent encombrants et jetables, le tout sur un fond de terreur et d'omerta mis en spectacle, transformant tout un chacun en consommateur et en spectateur de la violence.

Pour autant, l'apparition et la médiatisation des recherches de fosses clandestines par les familles de victimes relèvent d'une temporalité post-nécropolitique tout en étant antérieure à l'identification médico-légale. Cet espace-temps singulier inaugure le traitement *post-mortem* de cadavres qui d'abord dérangeaient. Toutefois, en marchant dans les espaces clandestins de la disparition à la recherche de restes humains, les familles de victimes resignifient les espaces de la disparition et resémantisent la nature clandestine des cadavres retrouvés qu'elles appellent unanimement leurs « trésors ». « Parler du cadavre <sup>36</sup> » pour les familles de victimes consiste à lui rendre son caractère sacré, à exiger des fonctionnaires et des autorités judiciaires qu'on le traite avec dignité, et à le réintégrer à la communauté des vivants par des prières et des rituels bricolés. Ce processus de subjectivation du cadavre invite à penser « au-delà » du sujet indésirable, nu dirait Agamben <sup>37</sup>, sans droits, associé au « déchet » que contient dans sa définition même l'expression de « reste humain ».

Certes, les violences contemporaines coproduisent massivement des espaces clandestins de la mort où les corps sont retrouvés littéralement « dans tous leurs états », à des endroits inappropriés et sans les rituels funéraires adéquats. Mais les recherches de fosses par les familles de victimes, associées au « tournant médico-légal » dans les sciences sociales <sup>38</sup> à « l'âge des droits humains <sup>39</sup> » révèlent que les cadavres sont non seulement porteurs de traces des violences, mais aussi « porteurs de droits ». « Faire apparaître <sup>40</sup> » et « donner corps aux disparus <sup>41</sup> » est donc une étape fondamentale pour réhumaniser des individus victimes de disparition et de mort brutales. Ce besoin de matérialité qu'ont les familles dans leur quête de vérité sur ce qui s'est passé s'appuie d'abord sur leurs recherches de fosses clandestines, puis sur les experts médico-légaux, officiels et indépendants. Ensemble, ils tentent aujourd'hui de modifier le rapport de la société mexicaine aux cadavres, en les traitant avec dignité, en travaillant au déchiffrement des corps et des signatures du crime, et

36. Courtois M., « Parler du cadavre », *Communications*, vol. 2, n°97, 2015, pp. 17-27.

37. Agamben G., *Homo sacer. Le pouvoir souverain et la vie nue*, Paris, Le Seuil, 1997.

38. Anstett É., Dreyfus J.-M., *Cadavres impensables, cadavres impensés. Approches méthodologiques du traitement des corps dans les violences de masse et les génocides*, Paris, Petra, 2012.

39. Ferrándiz F., Robben A.C.G.M., *Necropolitics. Mass Graves and Exhumations in the Age of Human Rights*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 2015.

40. Claverie É., « Réapparître. Retrouver les corps des personnes disparues pendant la guerre en Bosnie », *Raisons politiques*, vol. 41, n°1, 2011, pp. 13-31.

41. Garibian S., « Chercher les morts parmi les vivants. Donner corps aux disparus de la dictature argentine par le droit », in Anstett É., Dreyfus J.-M. (dir.), *Cadavres impensables, cadavres impensés, op.cit.*, pp. 29-41.

en s'efforçant de créer tant bien que mal une jonction entre « des os sans noms (restes anonymes) et des noms sans corps (disparus) <sup>42</sup> ».

\*\*\*

Les espaces décrits et analysés ici invitent à ne pas associer uniquement la clandestinité à la criminalité des cartels, mais bien à réfléchir à la co-production du nécropouvoir mexicain entre les institutions étatiques et le crime organisé. La clandestinité émerge et se décline sous des formes différentes dans chaque espace : la fosse clandestine du Guerrero est l'espace liminal et naturel par excellence, où le sujet est « nu » car mis au ban de la société, délaissé de toutes les institutions (civiles, politiques, religieuses), mais il bénéficie « malgré tout » d'une sépulture, aussi clandestine soit elle, hors de tout rituel. À l'inverse, la « cuisine » du Veracruz produit des cendres indéchiffrables et des sujets nus, anéantis, au sein d'un ancien espace domestique réensauvagé, poussant plus loin encore la déshumanisation du sujet de la fosse clandestine. Quant à la décharge et à la morgue, elles sont censées être des espaces de neutralisation des objets et sujets qui dérangent, respectivement des déchets (restes non-humains) et des corps morts (restes humains). Elles partagent ici un même effacement, volontaire ou non de la part des fonctionnaires, des identités et des corps, par le document bureaucratique ou par le récit officiel. Contre toute attente, le gouvernement des morts qui se déploie au sein des deux institutions analysées ici (le Parquet et la morgue) engendre soit une impunité, par la fabrication de preuves et le spectacle de corps-déchets et d'os de la vérité pour dissimuler sa responsabilité ; soit une « deuxième disparition » de corps, par les négligences multiples de fonctionnaires tenant mal leurs registres et par l'absence de protocoles harmonisés pour le traitement *post-mortem* et digne des corps retrouvés.

Dans tous les cas, les cadavres retrouvés dans des espaces clandestins sont le fruit d'une re-subjectivation, sous l'impulsion initiale des familles qui cherchent inlassablement les disparus et retrouvent des morts. Cette re-subjectivation de morts qui dérangent s'exprime par de nouveaux rituels civils (les recherches de fosses clandestines ou le rituel expiatoire de Mario), puis par l'action des experts légistes, dont on attend qu'ils reconstruisent l'identité du disparu et reconstituent la scène du crime, dans l'espoir de transformer les restes humains d'aujourd'hui en preuves de demain. Aujourd'hui au Mexique, cette étape de traduction dans un langage juridique fait encore largement défaut car l'« urgence médico-légale » soulignée par les autorités témoigne d'une incapacité technique et matérielle à identifier des corps et à adosser cette étape à une justice pénale. Elle est donc aussi un aveu du caractère composite

---

42. Huffschmid A., « Huesos y humanidad : Antropología forense y su poder constituyente ante la desaparición forzada », *Athenea digital*, vol. 15, n°3, 2015, pp. 195-214. Disponible en ligne : <https://doi.org/10.5565/rev/athenea.1565> (consulté le 11 novembre 2016).

et fragmenté des institutions en charge du destin des corps morts. Leur manque de coordination et l'absence d'enquêtes approfondies associée aux nombreuses irrégularités bureaucratiques fait le lit de ce qu'on appelle communément « l'impunité ».